

PREMIÈRE JOURNÉE

registre ouvert le 24 Mars 2025 à 9 heures 00

Observations de M⁽¹⁾ me MAFFRE Christine déposée le 04/04/2025
et agrafée page 3.

ENQUETE PUBLIQUE

Cette enquête débute alors que les travaux d'aménagement de la parcelle ZB 111 sont faits.

Pourquoi ?

Dans ces conditions, quelle peut être l'incidence des résultats de l'enquête sur ce projet ?

Peut-il être remis en question à ce stade ?

Nous sommes devant le fait accompli.

Mes observations et questions à partir des documents du dossier :

Notes de présentation . **Document 1.1**

p 9/20 :

"Suite à des prospections foncières initiées par les différentes collectivités antérieurement, le syndicat mixte a porté son choix sur un terrain ZB 111 issu de la parcelle ZB 069 actuellement classée ZA"

Mes observations :

Un bail de location a été réalisé en 2023 sur les parcelles ZB 08 et ZB 09 attenantes à la parcelle ZB 111. Les travaux d'aménagements y ont été réalisés. Puis le syndicat mixte a décidé d'acheter la parcelle ZB 111.

Mes questions : 1- Quel a été le coût des travaux sur les parcelles ZB 08 et ZB 09 ?

2- Quelle entreprise a réalisé ces travaux ?

3- Pourquoi ce bail n'a-t-il pas été reconduit et le projet abandonné ?

Mes observations : Ce lieu (ZB 08 et ZB 09) n'a pas été occupé par les gens du voyage pendant la durée du bail de mai à décembre 2023.

Pour une occupation pérenne, il me semble plus approprié d'acquérir un terrain plutôt que de le louer.

Mes questions : Ce choix du terrain ZB 111 est-il judicieux ?

Quel a été le coût du terrain et des travaux réalisés pour son aménagement ?

Quelle entreprise a réalisé ces travaux ?

Reste-t-il encore des travaux à réaliser ?

Quel en est le coût ?

Quelles subventions ont été obtenues ?

p 9/20 :

"parcelle est située à proximité d'un grand axe pour permettre une bonne desserte"

Mes questions : - La voie d'accès permet-elle le croisement des véhicules : caravanes, campings cars, engins agricoles, véhicules de secours ?

- Des travaux sont-ils prévus pour adapter cette voie d'accès.

- Quel en est le coût ?

- Qui va payer ces travaux ?

- Devra-t-on exproprier des agriculteurs pour élargir la route et donc empiéter sur les terrains environnants classés ZA ?

- Le carrefour situé un peu plus loin direction Brens me paraît dangereux.

Est-il prévu de l'aménager ?

- Qui va assurer l'entretien de ces voies qui subiront une fréquentation plus élevée que d'ordinaire ?

p 9/20 :

"validation de l'association des Grands Passages"

Quelle est la garantie que ce terrain sera effectivement occupé par les gens du voyage ?

Y a-t-il un engagement de leur part ?

Qui va gérer l'accueil et comment ?

p 12/20 :

"L'environnement immédiat.

Au Nord, un espace dédié à l'agriculture

A l'Ouest, une aire de repos

A l'Est et au Sud, un espace dédié à l'agriculture."

Mes observations :

Le projet d'extension de l'usine de méthanisation n'est pas mentionné.

On voit sur la photo une construction dite "cabane des chasseurs" située sur une des deux parcelles 08 ou 09. Elle n'est pas mentionnée non plus.

Est-ce que ces installations sont susceptibles de dissuader les gens de voyager d'occuper ces lieux. Ont-ils été avertis de ce voisinage ?

p 13/20 :

mes observations : Les parcelles 08 et 09 sont représentées en blanc sur la carte. Or cette couleur n'est pas précisée sur la légende.

Qu'est-ce que cela signifie ? Il n'y a pas de cultures de céréales, d'autres cultures ?

p 15/20 :

Au vu des aménagements déjà réalisés, je vois mal comment cette parcelle ZN 111 une fois zonée AGP peut redevenir une Zone Agricole. En effet, la voie bitumée, l'éclairage, les blocs sanitaires prévus sont une entrave à une quelconque exploitation du sol.

p 17/20 :

"l'article A-2 ci-après"

Or l'article A-9 suit immédiatement l'article A-1

Serait-ce un oubli ?

Notice environnementale . **Document 1.2**

p 3 :

"lors des observations de terrain, il a été constaté que les travaux avaient déjà été réalisés, l'installation de l'éclairage public, l'électrification du site, la mise en place de merlons et fossés, l'aplanissement du terrain, la construction d'une voie carrossable"

p 9 :

"le remaniement récent du terrain a rendu le sondage pédologique difficilement interprétable"

"possible qu'une Zone Humide soit présente au Nord Ouest du site.

Une analyse plus approfondie serait nécessaire."

Mes observations et question :

L'étude environnementale n'a pas pu être faite correctement.

Quelle valeur a-t-elle ? Quel coût ?

Avis défavorable :

Ce projet me paraît trop hasardeux. Bien que les travaux soient faits sur la parcelle, son accès n'a pas été pensé et cela me paraît être un problème majeur qui conditionne le reste.

Beaucoup trop d'informations sont manquantes et je souhaite que la population soit enfin véritablement informée des tenants et des aboutissants de ce projet.

Préambule : Enquête publique a posteriori

Il est important de souligner que cette enquête publique intervient alors qu'une grande partie des travaux d'aménagement de l'aire de grand passage est déjà réalisée. Cette situation soulève des questions quant à l'efficacité réelle de la consultation publique et à la prise en compte des avis qui seront exprimés. De plus, comme cela est mentionné à plusieurs reprises dans le dossier, l'antériorité des travaux par rapport à l'étude environnementale a forcément influencé, voire faussé, les résultats de cette dernière.

Nous partageons ici des interrogations sur les deux projets d'aires des gens du voyage à Montans, au regard de l'impact écologique des travaux déjà réalisés sur ces différents terrains :

- **ZB 008 et ZB 009**, correspondant au premier projet d'une aire de grand passage sur la commune de Montans.
- **RB 111**, correspondant à la nouvelle aire de grand passage.

I. Questions sur le processus de décision

1. Pourriez-vous détailler l'ensemble des étapes de la procédure de décision concernant l'installation de cette aire de grand passage, en précisant les dates des délibérations, les instances décisionnaires et les modalités de consultation du public à chaque étape ?
 2. Quels sont les motifs précis ayant conduit à l'abandon du bail de la première aire de grand passage sur le terrain des frères Laclaux (**ZB 008 et ZB 009**) ? Veuillez fournir les documents justifiant cette décision, ainsi qu'une estimation des pertes engendrées par ce changement de cap.
 3. Dans quelle mesure les liens entre les frères Laclaux et le président de l'agglomération ont-ils été pris en compte lors de la décision initiale d'installation sur leur terrain ? Comment l'agglomération a-t-elle géré le risque de conflit d'intérêts ?
 4. Quelles mesures ont été prises pour assurer une information complète et accessible au public tout au long de ce projet, notamment concernant les changements de localisation et les implications financières ? Nous avons envoyé un e-mail demandant des informations complémentaires à Florence Belou, présidente du syndicat mixte gérant cette aire de grand passage. À ce jour, nous n'avons encore reçu aucune réponse.
 5. Quels sont les critères ayant présidé au choix du nouveau terrain pour l'aire de grand passage ? Une étude comparative des différents sites potentiels a-t-elle été réalisée ? Si oui, peut-on y avoir accès ?
 6. Comment l'agglomération justifie-t-elle le déroulement en deux étapes de cette installation ? N'y a-t-il pas eu un manque d'anticipation et de planification globale du projet ?
-

II. Questions environnementales

1. Comment l'agglomération garantit-elle que l'installation de cette aire de grand passage respecte les réglementations environnementales en vigueur, notamment en matière de protection des sols, de la faune et de la flore, ainsi que de gestion des eaux pluviales ?
 2. Quelles sont les mesures d'atténuation et de compensation environnementale prévues pour minimiser les impacts négatifs de l'aire de grand passage sur son environnement ?
 3. Quel est le plan de gestion des déchets et des eaux usées de l'aire de grand passage ? Comment l'agglomération s'assure-t-elle que ce plan est conforme aux normes environnementales ?
 4. Comment l'agglomération a-t-elle évalué l'impact de l'aire de grand passage sur la biodiversité locale et les continuités écologiques vu qu'une grande partie des travaux sont déjà réalisés ?
 5. Le remaniement récent du terrain a-t-il eu des conséquences sur la qualité et l'interprétation du sondage pédologique ? Si oui, quelles mesures correctives ont été prises pour assurer la fiabilité des données ?
 6. Des investigations complémentaires ont-elles été menées pour confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide au nord-ouest du site et pour évaluer son importance écologique ? Si oui, quels sont les résultats de ces analyses ?
-

III. Questions sur les couts

1. Pourriez-vous fournir un récapitulatif détaillé de l'ensemble des coûts engagés pour la première installation de l'aire de grand passage sur le terrain des frères Laclaux, incluant notamment les coûts d'aménagement, de viabilisation et toute autre dépense connexe ?
2. Pourriez-vous fournir un récapitulatif détaillé de l'ensemble des coûts engagés pour l'installation actuelle de l'aire de grand passage, incluant les mêmes catégories de dépenses que ci-dessus ?
3. Nous demandons l'accès à l'ensemble des devis, factures et autres documents comptables relatifs aux travaux réalisés pour les deux installations de l'aire de grand passage.
4. Quel est le coût total estimé du projet, incluant à la fois les dépenses déjà engagées et les dépenses à venir ? Veuillez fournir une ventilation détaillée de ce coût total.
5. Quelles sont les sources de financement de ce projet ? Quelle est la part financée par :
 1. commune
 2. agglomération
 3. région
 4. État
 5. Fonds privés

6. Comment l'agglomération justifie-t-elle les coûts engagés pour la première installation, qui a été abandonnée ? Ces coûts ont-ils été pris en compte dans le budget global du projet actuel ?
 7. Un audit financier du projet a-t-il été réalisé ou est-il prévu ? Si oui, nous demandons l'accès au rapport d'audit.
 8. Les équipements achetés pour la première aire des gens du voyage seront-ils réutilisés pour la seconde aire, afin de limiter les coûts ? Nous avons entendu dire qu'il y avait des problèmes pour récupérer ces équipements.
-

IV. Questions concernant la route d'accès

1. Pourquoi ce terrain a-t-il été choisi pour l'installation de l'aire de grand passage, compte tenu des problèmes de sécurité liés à la route d'accès ?
 2. Qui financera les travaux nécessaires pour améliorer la sécurité de la route d'accès, et quel est le coût estimatif de ces travaux ?
-

V. Question relative à l'urbanisme

1. Cette construction aura-t-elle un impact sur la surface constructible de la commune de Montans ?
-

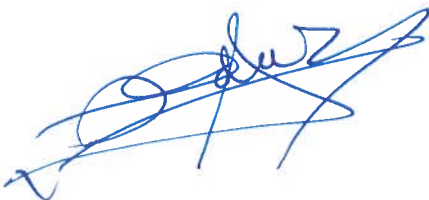
Conclusion : Avis défavorable

En raison de l'opacité persistante entourant les coûts, les prises de décision et les choix qui ont mené à la sélection de ce terrain, et tant que toute la lumière ne sera pas faite sur la gestion de la première aire des gens du voyage, nous nous opposons fermement à ce projet.

De plus, concernant le second projet d'installation, ce mode de fonctionnement empêche clairement la bonne réalisation des études environnementales, compromettant ainsi la prise en compte adéquate des enjeux écologiques. Ce problème est mentionné à plusieurs reprises dans le dossier :

- « *Le remaniement récent du terrain a rendu le sondage pédologique difficilement interprétable.* »
- « *Il est possible qu'une zone humide soit présente au nord-ouest du site. Une analyse plus approfondie serait nécessaire.* »

Association Air Pastel



M^r et M^{me} PARUSSO
11 Christine et Jacques
81600 MONTANS

le 16 Avril 2025,

Madame, Monsieur,

Pourquoi une enquête publique maintenant, alors que le projet est déjà bien avancé?

Les questions que nous nous posons:

- Qui va payer pour l'entretien et l'accès du lieu?
- Pour les frais inhérents à l'occupation du lieu, l'eau, l'électricité, les ordures générées?
- Y aura-t-il une personne employée pour le maintien en état et la gestion du lieu?
- Tout cela restera-t-il à la charge de la commune de Montans? de l'intercommunalité? de la Région? ou de l'Etat?
- Qui a décidé le choix de ce lieu?
- Combien cela a-t-il coûté pour son achat?

Tout en sachant qu'il a été dépensé des deniers des contribuables par la communauté des communes pour les gens du voyage pour un premier lieu, sur un terrain appartenant à la famille Lachau.

- Pour ce 1^{er} lieu y avait-il eu un appel d'offre?
- Et combien cet aménagement a-t-il coûté aux contribuables?

A l'heure des économies et des efforts demandés par notre Président de la République et son gouvernement, nos dirigeants de Région devraient penser un peu plus à leurs administrés.

Tar pour nous tous, dès que l'on veut avoir accès aux services publics et à nos villes, nous payons le stationnement, le parking, les autoroutes, etc...

Comment compte-t-on faire rémunérer les gens du voyage?

- à l'emplacement par véhicules?
- au nombre de personnes pour les ordures, l'eau, ...

l'électricité consommée?

Les résidents d'une commune payent le foncier, les ordures ménagères avec l'obligation du tri sélectif, l'électricité, l'eau, et l'entretien par leur impôt.

Tout cela va encore affecter notre budget communal?

- Y aura-t-il une participation au prorata du nombre d'habitants des communes avoisinantes et de l'Agglo pour le coût de fonctionnement de ce lieu?

En souhaitant avoir des réponses à nos questions sur les deux projets et leurs coûts, le 1^{er} projet ayant avorté et pour quel motif a-t-il été abandonné.

Tar n'ayant apparemment pas servi aux gens du voyage, excepté et qui en a bien profité semble-t-il une famille montanaise.

Et afin que nos concitoyens soient informés, nous vous demandons que cela paraisse sur notre bulletin communal le "Dialogue" et nous vous en remercions par avance.

Je vous prie, Madame, Monsieur, à nos salutations distinguées.

M^r PARUSSO

M^{me} PARUSSO

Date: Avis défavorable, ce projet dès le départ a été mal pensé et structuré pour son accès pour les gens du voyage pour leurs nombres et leurs engins de locomotion.